

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 19.024

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 28 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 février 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme COUDIGNAC représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION
D'OBJECTIFS À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION
« COMITÉ DES FÊTES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN (CFAR) » POUR L'ANNÉE
2019

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Finances », lors de sa séance du 21 février 2019, a proposé d'attribuer une subvention de 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) au profit de l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » (CFAR), pour l'année 2019.

Cette subvention étant supérieure à la somme de 23.000 euros, il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » (CFAR).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » (CFAR) et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention de 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) au profit de l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » (CFAR), pour l'année 2019,
- d'approuver la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de ROYAN et l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan » (CFAR), pour l'année 2019,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 - fonction 0241 du budget de l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,



Pour extrait conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Paul CLECH



CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'ASSOCIATION
« COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS DE ROYAN (CFAR) »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2019 rendue exécutoire le 1^{er} mars 2019, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 29 juillet 2010, sous le numéro W172003094, représentée par Madame Chantal EMILE, sa Présidente en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

En exécution de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 janvier 2001, la commune et *l'Association* ont décidé de conclure, pour l'année 2019, une convention d'objectifs destinée à :

- Assurer la transparence des relations entre la commune et *l'Association*,
- Définir les obligations réciproques des parties en délimitant l'engagement de la commune en fonction d'objectifs précis,
- Fixer les règles relatives au fonctionnement de *l'Association* et notamment celles relatives au respect des normes comptables et de gestion et aux modalités de contrôle des comptes et de l'activité de *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

CE

ARTICLE 1

L'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) » a notamment vocation à :

- Organiser un ensemble de manifestations sur la commune de ROYAN, afin de favoriser l'attractivité de la station, une liste non exhaustive de ces manifestations est jointe en annexe 1.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique culturelle et d'animation de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'Association.

ARTICLE 2

En contrepartie l'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra justifier du fonctionnement de ses activités conformément à la vocation arrêté à l'article 1 ci-dessus.

En particulier, elle devra :

- Indiquer les données statistiques des différentes manifestations, comme par exemple la fréquence des différentes manifestations,
- Communiquer à la Ville de ROYAN, au plus tard le 30 avril de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifié par le Président ou le Trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée.
- Fournir régulièrement les procès-verbaux des assemblées générales et du Conseil d'Administration, ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du bureau.
- Tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général de 1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.
- Accepter le contrôle de ses finances, de sa gestion et de l'utilisation des fonds publics par la Ville,
- Transmettre à la Ville au plus tard le 10 octobre, un point de situation comptable et financier arrêté à la reprise de l'activité, soit le 5 septembre,
- Mentionner la participation financière de la Ville de ROYAN et à faire apparaître sa contribution financière dans toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée avec le concours de la Ville de ROYAN » et de l'apposition du logo de la Ville de ROYAN conformément à sa charte graphique.
- Apposer le logo-type de la Ville de ROYAN et la référence à son site institutionnel <http://www.ville-royan.fr> qui sont obligatoires sur tous les supports de promotion, d'information, de publicité et de communication relatifs à l'opération aidée, y compris sur les sites web.
- Porter sur la couverture du bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions et sur toute publication en découlant, la mention « opération réalisée avec le concours financier de la Ville de ROYAN » avec le logo de la Ville de ROYAN.
- Avoir obligatoirement recours à un Commissaire aux Comptes au-delà d'un seuil de 153.000 € et s'engage à transmettre à la Ville tout rapport produit par celui-ci, conformément à l'article L.612-4 du Code de Commerce.

ARTICLE 3

La Ville s'engage à verser la somme de 237.500 € (deux cent trente-sept mille cinq cents euros).

Cette subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- 50.000 € (cinquante mille euros), à la signature de la présente convention,
- 140.000 € (cent quarante mille euros), le 31 mai 2019,
- 47.500 € (quarante-sept mille cinq cents euros), le 9 août 2019.

CE

ARTICLE 4- CONTROLE ET SANCTIONS

Contrôle :

La Ville de ROYAN contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

La Ville peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente à l'excédent de la contribution financière.

Pendant, et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par *la Ville*, dans le cadre d'une évaluation ou dans le cadre du contrôle financier annuel. *L'Association* s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Sanctions :

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par *l'Association* sans l'accord écrit de la Ville de ROYAN, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par *l'Association* et avoir préalablement entendu ses représentants. *La Ville* en informe *l'Association* par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5- LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre tout différend relatif à l'exécution de la présente convention, soit pendant sa durée ou à l'issue de celle-ci. A défaut, ces différends sont soumis à l'appréciation du :

Tribunal Administratif de POITIERS
15 rue de Blossac
86000 POITIERS
☎ : 05.49.60.79.19
greffe.ta-poitiers@juradm.fr

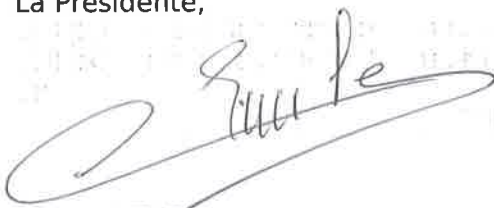
ARTICLE 6- ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile, chacune en son siège social respectif.

Fait à ROYAN, le

11 / 3 / 2019

Pour *l'Association*,
La Présidente,



Chantal EMILE

Comité des Fêtes et d'Animations

Palais des Congrès

17200 ROYAN

Siret : 529 905 739 00015

Tél : 05 46 23 88 48

Pour la Ville de ROYAN,
Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

Annexe n°1



Comité des Fêtes et d'Animations de Royan

Animations hors saison 2019

Dates	Animations	Descriptifs
Dimanche 21 avril 2019	Pâques en Fête	Jeux de société, jeux Fort Boyard sur la place Charles de Gaulle. Déambulation musicale en ville, distribution de chocolats de Pâques par des grosses peluches.
Samedi 29 et dimanche 30 juin 2019	Festival Swing & Rock'n'Roll	4 concerts dans le week-end : <ul style="list-style-type: none">- The Money Makers Big Band- Ricky Norton & Joey Greco (un des premiers guitaristes de Johnny Hallyday)- Cactus Riders- Michel de Pecker + diverses écoles de danse
Décembre 2019	Projet d'animation sur la patinoire	
Du 1 ^{er} au 31 décembre 2019	Marché de Noël	17 chalets avec différents exposants

Comité des Fêtes et d'Animations de Royan
Palais des congrès Avenue des Congrès 17200 ROYAN CEDEX
Tél. 05 46 23 88 48 - cfaroyan@laposte.net
N° Déclaration de création : W172003094 Siret 529 905 739 000 15
Licence d'entrepreneur de spectacles : 2 N° 1072965/ 3 N° 1072966

EF



Comité des Fêtes et d'Animation de Royan

JUILLET 2019

Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes
L1						Guignol guérin 21h	
M2					Jazz		
ME3							
J4							
V5		Malek Rocking					
S6				Nena Valverde (trio)			
D7	Jeux de société 10h à 19h	Duende				Pipo le clown 21h	
Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes

CE

PROJET

Sous réserve de modifications

L8									Guignol guérin 21h	
M9	Initiation danse	Monk 21h			Jazz					
ME10				Duo Mysfic						
J11	Animation enfant	Abba Story 21h								
V12		Ronnie Caryl Band 21h								
S13	Michel de pecker Aznavour 22h			Défilé					Jeux de société 10h à 19h	
D14									Jeux de société 10h à 19h Pipo le clown	
Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac			Textes	

CE

Date	Place Chartes de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes
L15		Oracasse				Guignol guérin 21h	
M16	Initiation danse			Lionel Evans	Jazz		
ME17		Celtic Legends 21h					
J18	Animation enfant					Nena Valverde (trio)	
V19	Lorenzo chante Sardou 21h						
S20							
D21	Jeux de société 10h à 19h					Pipo le clown 21h	

Violon sur le sable

BE

PROJET

Sous réserve de modifications

Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes	
I22		Violon sur le sable				Guignol guérin 21h		
M23					Jazz			
ME24								
J25						Michel de Pecker		
V26								
S27							Jeux de société 10h à 19h	
D28							Jeux de société 10h à 19h Pipo le clown 21h	

OE

L29	Michel de pecker hommage à Johnny 21h						Guignol guérin 21h	
M30					Jazz			
ME31		Cognac Saints					Lorenzo chante Lama 21h	



AOÛT 2019

Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes
J1		Crazy Dolls and the Bollocks (Les Révélations musicales) 21h					
V2						Station Swing & Rock'n'Roll 21h	
S3		Paris Canaille Les Swings 21h					
D4	Jeux de société 10h à 19h			Duo Mystic		Pipo le clown 21h	

Handwritten signature

Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes
L5		Summer Tour				Guignol guérin 21h	
M6		Village des jeux 17h à minuit				Jazz	
ME7							
J8						Eric Luter 21h	
V9						Miss Pontailiac 21h	
S10		Grand Show Cabaret 21h					
D11	Jeux de société 10h à 19h	Swing explosion 21h		Malek Rocking			
Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes

L12		Imuzgueule (les révélations musicales) 21h				Guignol guérin 21h	
M13		Crescendo			Jazz		
ME14				Nena Valverde (duo)		Jeux de société 10h à 19h	
J15			Feu d'artifice				
V16		Duende					
S17		Tropical Show 21h					
D18		Monk 21h				Pipo le clown 21h	
Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes

RE

L19								Guignol guérin 21h	
M20		Ronnie Caryl Band 21h						Jazz	
ME21		Michel de pecker Hommage à Johnny 21h							
J22		Cognac Saints 21h							
V23									
S24		Soirée Salsa Greg Energie Latine 21h							
D25		Jeux de société 10h à 19h	Zumba Party					Pipo le clown 21h	

CE

Date	Place Charles de Gaulle	Kérimel	Auditorium	Port	Parc	Pontailiac	Textes
L26	Lorenzo chante sardou 21h					Guignol guérin 21h	
M27		Lionnel Evans (trio)				Jazz	
ME28						Jeux de société 10h à 19h	
J29				Michel de Pecker hommage à Aznavour			
V30		Bal					
S31					Ilha	Michel de Pecker	

PE